



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
4 juin 2020

Date d'affichage
4 juin 2020

Objet de la délibération
*Direction des Finances –
Service Financier –
Admission en non-valeur des
produits irrécouvrables n°1*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Suite au courrier du receveur municipal en date du 18 mai 2020, demandant une admission en non-valeur de produits irrécouvrables et joignant l'état correspondant pour les motifs invoqués par le comptable, il est nécessaire de prendre une délibération prononçant l'admission en non-valeur, pour une somme de 273',10 €.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'état des produits irrécouvrables, dressé et certifié par le receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme portée au dit et ci-après reproduit ;

VU le rapport de la pièce à l'appui ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **CONSIDERE** que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que monsieur le receveur municipal justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, l'impossibilité d'exercer utilement des poursuites (NPAI, RJ) ;

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes ci-après :

- ARMAND Fabrice et Céline : 176,67 €
- CHAOUECHE Mohamed : 800,00 €
- CHARAABI Moktar : 13,40 €
- CONFORTO Virginie : 85,80 €
- TECHMECA : 241,60 €
- FELBER Virginie : 73,37 €
- GAROT Patricia : 401,32 €
- LEMARCHAND DE LA COUTURE Christelle : 1,80 €
- SPRINT PUBLICITÉ : 943,14 €

Soit un montant total de : 2737,10 € ;

- **DIT** que la dépense sera imputée au BP 2020 article 6541.

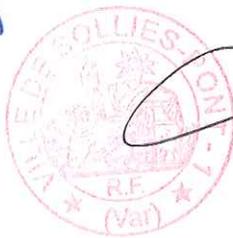
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 JUIN 2020
et publication ou rectification du 18 JUIN 2020



Trésorerie de Sollies Pont

Collectivité
SOLLIES PONT

Taxes et produits irrécouvrables

Exercice 2020 n 1

Le comptable soussigné, expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci après en raison des motifs énoncés. Il demande, en conséquence, l'allocation en non valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

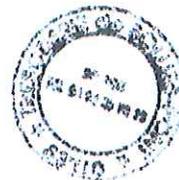
		Sommes non recouvrées
T-14	2017	23,76
T-126	2017	16,17
T-416	2016	8,76
T-416	2016	38,40
T-491	2016	5,11
T-98	2017	32,67
T-491	2016	18,90
T-835	2016	32,90
T-460	2015	800,00
T-1004	2018	13,40
T-699	2017	26,40
T-615	2018	6,60
T-623	2017	52,80
T-1015	2019	241,60
T-685	2017	38,28
T-605	2017	35,09
T-184	2017	401,32
T-1335	2019	1,80
T-835	2015	943,14
TOTAL		2737,1



A sollies-Pont, le 18/05/2020

Le Comptable du Trésor

[Signature]
Le Trésorier
ANNE BELLUOS



Le Conseil Municipal de SOLLIES-PONT émet les avis et indique les rejets dans la colonne de l'état prévue à cette effet :
« observations du conseil municipal et rejets éventuels ».

A le

L'Ordonnateur

DECISION

N°
DE LA DECISION

Vu l'état et les avis d'autre part:

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état
lesquelles s'élevaient à :

A

Le

L'ordonnateur

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 15/05/2020

083016 TRES. SOLLIES-PONT

30300 - COM SOLLIES-PONT

Exercice 2020

Numéro de la liste 3995921112

19 pièces présentes pour un total
de 2737,1 euros

Nature Juridique	Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Norm du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations	Observations du conseil municipal et rejets éventuels
Particulier	2017	T-14	7067-251-	ARMAND Fabrice Et Cél	23,76	Combinaison infructueuse d actes	otd bancaires et employeurs négatives	
Particulier	2017	T-126	7067-251-	ARMAND Fabrice Et Cél	16,17	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2016	T-416	7066-421-	ARMAND Fabrice Et Cel	8,76	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2016	T-416	7067-251-	ARMAND Fabrice Et Cel	38,4	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2016	T-491	7066-421-	ARMAND Fabrice Et Cel	5,11	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2017	T-98	7067-251-	ARMAND Fabrice Et Cél	32,67	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2016	T-491	7067-251-	ARMAND Fabrice Et Cel	18,9	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2016	T-835	7067-251-	ARMAND Fabrice Et Cél	32,9	Combinaison infructueuse d actes		
Particulier	2015	T-460	758-020-	CHAOUACHE Mohamed	800	Combinaison infructueuse d actes	otd bancaires négatives - pas d'employeur	
Particulier	2018	T-1004	7067-251-	CHARAAB Moktar	13,4	RAR inférieur seuil poursuite	Rsa +	
Particulier	2017	T-699	7067-251-	CONFORTO Virginie	26,4	RAR inférieur seuil poursuite	somme inférieure au seuil des otd bancaires	
Particulier			7067-251-			Poursuite sans effet		
Particulier	2018	T-615	7067-251-	CONFORTO Virginie	6,6	RAR inférieur seuil poursuite		
Particulier			7067-251-			Poursuite sans effet		
Particulier	2017	T-623	7067-251-	CONFORTO Virginie	52,8	RAR inférieur seuil poursuite		
Particulier			7067-251-			Poursuite sans effet		
Particulier	2019	T-1015	7783-112-	ENTR TECHMECA	241,6		établissement fermé 31/12/18	

Particulier	2017 T-685	7067-251-	FELBER Virginie		PV perquisition et demande renseignement négative
Particulier	2017 T-605	7067-251-	FELBER Virginie		38,28 Combinaison infructueuse d actes + otd caf et employeur negatives
Particulier	2017 T-184	6419-020-	GAROT Patricia		35,09 Combinaison infructueuse d actes otd bancaires + somme inférieure au seuil des otd bancaires et employeur negatives
Particulier	2019 T-1335	7067-251-	LFMP P. CHAND DE LA COUT		1,8 RAR inférieur seuil poursuite
Société	2015 T-835	73681-01-	SPRINT PUBLICITE		943,14 Combinaison infructueuse d actes otd bancaires negatives
			TOTAL		2737,1